Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_004-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 14/01/2026

Date de la convocation 08/01/2026	L' an 2026, le 14 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire
Date d'affichage 08/01/2026	**Présents :** Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, VIANNAIS Delphine, MM : BRUNEL Philippe, CONNAN Anthony, DANET Robert, DUBOT Jean-Marc, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel, LE BRAZIDEC Bertrand
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17	Absent(s) ayant donné procuration : M. CARAFRAY Jean-Paul à Mme AMIOT Marie-Noëlle Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam **Secrétaire de séance** : M. CONNAN Anthony

Réf : 01-26-004

Objet : PLOERMEL COMMUNAUTE- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES RESTAURATION ET ENTRETIEN AU SERVICE ALSH

A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose :
Dans le cadre de l'activité du service ALSH communautaire, il convient de mettre à disposition de Ploërmel Communauté les services restauration (salle du Ponty) et entretien des locaux occupés par l'accueil de loisirs.
Les frais générés par cette mise à disposition seront pris en charge par Ploërmel Communauté, selon les termes fixés en annexe de la convention de mise à disposition et conformément à l'article 4 de cette convention.
La convention de mise à disposition est prévue pour une durée de 2 ans et 4 mois à compter du 1er septembre 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention proposée par Ploërmel Communauté, de mise à disposition de service relative au service de restauration et au service entretien ;

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_004-DE

- **Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

